



COMMUNE DE LE GAVRE (44130)

DECISION N° 26-13
PORTANT AVENANT N°2 AU LOT 5 DU MARCHÉ DE TRAVAUX N°202407
INTITULÉ « REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA MAIRIE »
prise en application de l'article L. 2122-22 du CGCT

Le Maire de la commune du Givre,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L 2122-22 portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Maire,
VU la délibération n°26-38 du conseil municipal portant délégations du conseil municipal au Maire,
VU la décision n°25-01 du 24 mars 2025 portant attribution du marché de travaux n°202407 intitulé « réaménagement des locaux de la mairie » prise en application de l'article L. 2122-22 du CGCT
VU les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours,
CONSIDERANT la nécessité de conclure un avenant n°2, conformément à l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique relatif aux modifications de faible montant, afin d'intégrer des travaux complémentaires demandés par le maître d'ouvrage sur le lot 5 pour la dépose des revêtements papiers peints existants ainsi que la fourniture et la pose d'une toile de verre selon devis n° D23.3433 du 30 septembre 2026 pour un montant de 1146,24 € HT soit 1375,49 € TTC,

DECIDE DE

Article 1^{er} : CONCLURE un avenant n°2 au marché de travaux n°202407 intitulé « réaménagement des locaux de la mairie » – Lot 5 – Revêtements de sols - Faïence attribué à l'entreprise FREMONDIERE DECORATION sise à Orée d'Anjou (49270) pour un montant en plus-value détaillé comme suit :

N° LOT	LIBELLE	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	% d'écart introduit par l'avenant
LOT 5	Montant initial du marché dont PSE	10 923,89 €	2 184,78 €	13 108,67 €	
	Montant de l'avenant n°1	370,12 €	74,02 €	444,14 €	+3,388%
	Montant de l'avenant n°2	1 146,24 €	229,25 €	1 375,49 €	+10,493 %
	Nouveau montant du marché	12 440,25 €	2 488,05 €	14 928,30 €	

Soit un montant global du marché public de travaux n°202407 intitulé « réaménagement des locaux de la mairie », tous lots confondus, de :

	Montant du marché au 14/10/2026	Nouveau montant du marché
TOTAL HT hors PSE	240 242,16 €	241 388,40 €
TOTAL HT avec PSE	246 385,01 €	247 531,25 €
TVA 20 % hors PSE	48 048,43 €	48 277,68 €
TVA 20 % avec PSE	49 277,00 €	49 506,25 €
TOTAL TTC hors PSE	288 290,59 €	289 666,08 €
TOTAL TTC avec PSE	295 662,01 €	297 037,50 €

Article 2 : DIRE que les sommes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet.

Fait à LE GAVRE, le 16 octobre 2026

Le Maire,

Nicolas OUDAERT



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification par courrier adressé au Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publié le : 20/10/2026

Accusé de réception en préfecture
044-214400624-20261016-DECISION26-13-AU
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026